

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Pierre Zwahlen et consorts - Investir pour la sécurité et le climat

Rappel de l'interpellation

Les investissements nets du canton ont atteint en 2007 leur plus bas niveau depuis de longues années. Les 141 millions de francs correspondent au 70% seulement de l'objectif fixé au budget et sont inférieurs de 17 millions au montant net investi l'année précédente. Certes, les marchés immobiliers connaissent une surchauffe depuis 2005. En période de haute conjoncture, une certaine modération des investissements publics est raisonnable, pour autant qu'elle n'accroisse pas le vieillissement du patrimoine cantonal à l'excès et qu'elle réponde aux besoins largement identifiés.

Or, durant quinze ans de difficultés financières, l'Etat a sévèrement limité sa politique d'investissements, remettant de nombreuses réalisations à des jours meilleurs. L'entretien lourd de bâtiments a été reporté, parfois au détriment de la sécurité des usagers — à l'exemple du dommage intervenu à l'école de Bex — et en augmentant les coûts ultérieurs de rénovation. On a mis en place des procédures rigoureuses de sélection à l'interne. Ces filtres, qui ont joué un rôle bénéfique pour maîtriser les coûts ces années dernières, méritent d'être adaptés aux exigences de rattrapage et de mise en conformité des infrastructures cantonales.

La présentation des comptes sur le site internet de l'Etat laisse apparaître les écarts entre montants réels et budgétés dans plusieurs domaines d'activités en 2007. Les voici dans l'ordre croissant : santé et social (-17%), parc immobilier et projets de formation (-20%), territoire et mobilité (-30%), informatique (-42%), constructions de l'Université (-86%). Le gouvernement explique ces écarts, souvent considérables, par des recours mais aussi par des reports de projets intervenus dans l'année. Les études, les procédures de construction, les travaux préalables impliquent souvent de longues années de l'intention à la réalisation.

Dans son programme de législature 2007-2012, le Conseil d'Etat a énoncé sa volonté de porter les investissements nets annuels à hauteur de 300 millions de francs dès 2009, pour réaliser des projets qui l'engagent et pour compenser un usage moyen du budget d'investissements à 85%. Un programme d'isolation thermique systématique des bâtiments manifesterait la volonté du gouvernement en faveur du climat et du développement durable, dans le sens de la loi sur l'énergie.

Nous posons dès lors les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. En dehors des projets chiffrés dans le programme de législature, quelles mesures entreprendre pour mettre en conformité et rénover les bâtiments et infrastructures du canton ?*
- 2. Un programme et un échéancier ne devraient-ils pas être élaborés à cette fin ?*
- 3. Quelles raisons expliquent-elles les reports de projets et travaux établis au budget d'investissements ?*
- 4. Un programme spécifique et exemplaire d'isolation thermique des bâtiments de l'Etat ne donnerait-il pas la preuve attendue de l'engagement gouvernemental pour le climat et le*

développement durable ?

5. Le Conseil d'Etat peut-il investir durablement et vigoureusement en période de ralentissement économique et d'extension du chômage ? Quelles sont ses capacités d'investir avec des effets probants pour l'emploi, malgré la longueur des procédures de construction ?

Lausanne, le 15 avril 2008. (Signé) Pierre Zwahlen et 37 cosignataires

Réponse du Conseil d'Etat

1. *En dehors des projets chiffrés dans le programme de législation, quelles mesures entreprendre pour mettre en conformité et rénover les bâtiments et infrastructures du canton ?*

Dans le rapport annuel 2007 de l'Unité Energie et Environnement du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL), il a été défini un plan directeur avec des objectifs ambitieux pour, d'une part, diminuer les consommations énergétiques et, d'autre part, augmenter la part d'énergie renouvelable. Ces objectifs s'appuient sur l'art. 24 de la nouvelle loi sur l'Energie (en particulier des contraintes élevées en terme d'isolation thermique, avec des valeurs-cibles plus exigeantes) et sont repris dans le 2ème crédit cadre de 22 millions pour l'entretien différé et les améliorations énergétiques que le Grand Conseil a adopté en septembre dernier. Ce crédit prévu sur 4 ans, de 2008 à 2011 pourra être consommé en 3 ans pour démontrer la nécessité d'agir plus rapidement, en raison de l'augmentation plus forte des prix de l'énergie.

Par ailleurs, dans le projet de budget 2009 et plan d'investissement 2010-2013, le Conseil d'Etat a planifié plusieurs assainissements de bâtiments, dont les deux premiers viennent d'être adoptés par le Grand Conseil, à savoir le Gymnase d'Yverdon et l'ETML.

Enfin, les autres services constructeurs (BUD et Hospices), ainsi que les services subventionneurs (Service de la santé publique et Service de prévoyance et d'aide sociales) oeuvrent avec les mêmes objectifs, car ces services font partie intégrante du Groupe Energie.

2. *Un programme et un échéancier ne devraient-ils pas être élaborés à cette fin ?*

Le SIPAL a défini un programme basé sur sa connaissance des bâtiments, dont la stratégie de financement tient compte des spécificités des types de crédits :

Budget d'investissement, par EMPD :

- gros consommateurs, et/ou mauvais indice et enveloppes (façades et toitures), installations techniques vétustes

Budget d'investissement, par crédit cadre :

- moyens consommateurs, et/ou mauvais indice et enveloppes (façades et toitures), installations techniques vétustes

- changement de chaudière en fin de vie avec mauvais indice

Budget de fonctionnement :

- petits consommateurs, et/ou mauvais indice et enveloppes (façades et toitures), installations techniques vétustes

Un échéancier pourra être établi et validé, dès que le budget 2009 sera adopté par le Grand Conseil en décembre 2008.

3. *Quelles raisons expliquent les reports de projets et travaux établis au budget d'investissements ?*

Les raisons sont doubles et elles ont été expliquées par la réponse du Conseil d'Etat à la question orale du député Epars le 24 juin dernier.

La première raison est celle des retards ou blocages de projets par des oppositions ou des recours.

La deuxième raison est celles des redimensionnements ou reports de certains projets en cours d'année.

De manière complémentaire à l'information déjà fournie, il s'agit de relever que cette deuxième raison s'explique en grande partie par les complications administratives liées à l'art. 163 de la Constitution. A titre d'illustration, pour le parc immobilier, cela représente plus de 40 % du non dépensé.

4. *Un programme spécifique et exemplaire d'isolation thermique des bâtiments de l'Etat ne donnerait-il pas la preuve attendue de l'engagement gouvernemental pour le climat et le développement durable ?*

La proposition est en effet pertinente et le Conseil d'Etat entend y donner suite. Voir réponse aux questions 1 et 2.

5. *Le Conseil d'Etat peut-il investir durablement et vigoureusement en période de ralentissement économique et d'extension du chômage ? Quelles sont ses capacités d'investir avec des effets probants pour l'emploi malgré la longueur des procédures de construction ?*

La capacité d'investissement de l'Etat en période de ralentissement économique dépend du niveau de sa dette au début du cycle baissier. L'exposé des motifs et projet de budget 2007 (EMPD No 396 de décembre 2006) mentionnait : " *Le Conseil d'Etat est néanmoins conscient que la rigueur a été secondée par la bonne conjoncture économique. Il sait que l'embellie est fragile et que l'Etat a un rôle anticyclique à jouer. C'est dans cet esprit que le Conseil d'Etat propose de consacrer CHF 140 mios à amortir le découvert de l'Etat. Avec un découvert en baisse, l'Etat pourra mieux faire face à la réalisation probable des divers risques annoncés pour les prochaines années, à un éventuel retournement conjoncturel et à une augmentation attendue des taux d'intérêt. Une baisse de la dette l'an prochain permettra d'affronter plus sereinement ces échéances* ".

La conjoncture qui prévalait en 2006 lors de l'élaboration du budget 2007 avec un produit intérieur brut en termes réels (PIB réel) de +3.4% s'est maintenue en 2007 avec +3.3%. Fort de ce constat, le Conseil d'Etat a procédé lors du bouclage des comptes 2006 et 2007 à plusieurs amortissements du découvert totalisant CHF 700 millions. Cette politique anticyclique, les marges d'autofinancement positives dégagées durant ces mêmes années, ainsi que le remboursement par la BCV à l'Etat du capital émis en 2003 sous forme de bons de participation ont permis de réduire la dette de quelque CHF 2.9 milliards en deux ans. Cette dernière se monte ainsi à CHF 4.05 milliards à fin 2007.

Le Conseil d'Etat estime en conséquence qu'il sera à même d'ici à la fin de la présente législature de mener une politique d'investissements soutenue bien que la croissance économique montre un sensible ralentissement en 2008 avec un PIB réel 2008 estimé à + 1.9% ou + 2% par divers instituts de prévisions économiques.

Cette politique sera mise en oeuvre avec les instruments suivants :

- investissements directs de l'Etat avec un budget de l'ordre de CHF 300 millions par an conformément au programme de législature ;
- investissements de tiers grâce à l'octroi de prêts et de garanties de l'Etat.

Sur ce dernier point, il convient de souligner que le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil entre janvier 2007 et août 2008 divers projets visant à l'octroi de prêts pour CHF 142 mios et de garanties pour CHF 144 mios, soit un total de CHF 286 mios.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Le SIPAL prépare pour début 2009 un livre blanc décrivant la stratégie immobilière de l'Etat, résumé en 5 visions :

- Etre propriétaire plutôt que locataire
- Disposer d'un patrimoine en adéquation avec les besoins de l'Etat
- Préserver les ressources
- Assurer et garantir l'exemplarité et la qualité architecturale
- Préserver et valoriser le patrimoine.

En particulier, en lien et complémentarité avec l'Agenda 21 inclus dans le programme de législature, la stratégie immobilière de l'Etat sera axée sur le fil rouge pour les constructions durables, définissant les actions du point de vue environnemental, social et économique. Il s'agira à la fois de réviser les standards, maîtriser les coûts sur le cycle de vie, inciter l'utilisation des énergies renouvelables et assurer des mesures de santé et sécurité au travail : tout cela pour des acquisitions, des constructions, des transformations et des locations.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 1 octobre 2008.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean